



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Algeriens

Question écrite n° 16779

## Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conditions de circulation des personnes entre l'Algérie et la France. Certains maires de son département se demandent, en effet, si la réglementation en vigueur ne doit pas être revue puisqu'elle semble permettre l'accueil d'étrangers par des familles qui n'en ont pas les moyens et qui font, par conséquent, appel aux centres communaux d'action sociale déjà très sollicités. Aussi, il lui demande quelles suites il entend donner à ces remarques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16779

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3654